



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'HEURE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18  
DÉCEMBRE 2024 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 4 décembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin  
Greffière

[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)



MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD

## AVIS PUBLIC

### **MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné qu'en vertu des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* et conformément à la résolution numéro 11187-24, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 18 décembre 2024 se tiendra à 11 heures au lieu de 13 heures 30.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier